

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 20 Janvier 2010

Date de convocation : 14 janvier 2010

Date d'affichage : 14 janvier 2010

Le vingt janvier deux mil dix à 20.15 heures , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- MARTINOT Séverine- GALPIN Christelle- ANGE Josiane- RIMET Yves- FRACHISSE Renée- SILVESTRE Rachel- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- BARRE Damien- GIROT Dominique- GRACIANO Manu- LABLANQUI Jean-Marie.

Absentes excusées: Mme BOREL Catherine- Mme MARION Irène.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procuration: Mme MARION Irène à Mme BETON Brigitte.

Mme BETON Brigitte a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 16 décembre 2009.
- Droit préemption urbain: acquisition d'une maison place des Ecoles.
- M 14 : virement de crédits.
- Régime indemnitaire filières administrative et technique.
- Site Internet de la mairie: conception et maintenance: contrat avec avec B3 A.
- Location salle des fêtes: tarifs pour les associations ou groupements extérieurs à la commune.
- Questions diverses.

Le maire demande l'autorisation de rajouter 3 points à cet ordre du jour:

- VRD (Valence-Romans-Déplacements): constitution du syndicat mixte de déplacements urbains « Valence Romans Déplacements »- Constitution du périmètre de transports urbains- approbation des statuts.
- Désignation des délégués au sein du Comité de Syndicat du Syndicat Mixte de Déplacements Urbains.
- Attribution d'une subvention à l'association des maires en faveur des sinistrés d'Haïti.

Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 16 DECEMBRE 2009.

Ce procès verbal, après lecture par le maire, est voté à l'unanimité.

DROIT PREEMPTION URBAIN: ACQUISITION D'UNE MAISON PLACE DES ECOLES.

Le maire présente la déclaration d'intention d'aliéner relative à la maison CORTYES située place des Ecoles.

La parcelle est d'une superficie de 740 m², le bâtiment a une emprise au sol de 250 m² composé de : 3 niveaux- hangar-cave-ateliers.

Les municipalités successives ont toujours souhaité l'acquérir. De nombreux courriers ont été envoyés aux propriétaires.

Les atouts: il s'agit d'une maison typique, à l'esthétique intéressante. Elle est bien située, à l'entrée du village, à côté de l'école. Son acquisition pourrait permettre d'élargir la rue du Tram. Les locaux présentent un potentiel.

Le service des Domaines l'a estimée à 162 000 euros avec une marge de négociation de 10%.

On a fait une proposition de 180 000 euros au propriétaire qui n'a pas répondu.

La déclaration d'intention d'aliéner comporte un prix à 250 000 euros.

Le maire a rencontré la propriétaire qui serait disposer à vendre son bien à la commune.

Il faut débattre pour savoir si on poursuit la démarche et à quel prix?

L'immeuble est entièrement à refaire.

Jean-Marie WOZNIAK: pose le problème financier. Le CAUE réalise une étude sur les bâtiments communaux. A t-on vraiment besoin de cette maison sachant qu'il y a aussi la maison appartenant à la Paroisse.

Le maire répond que l'on assiste à un renouvellement de la population. Les effectifs scolaires peuvent évoluer. Cette acquisition peut permettre d'éviter la construction d'une nouvelle école.

Damien BARRE: dans certaines communes, le CCAS achète du foncier car il y a des avantages financiers.

Jean-Marie LABLANQUI rappelle que la commune, en 2010, doit acquérir les locaux commerciaux. HPR n'a pas encore transmis la proposition. D'autres acquisitions immobilières sont envisagées (maison de la Paroisse, maison IZIER).

François AUROUX estime que l'on n'aura pas d'autres occasions d'acheter ce bien.

Jean-Marie LABLANQUI insiste sur le fait que la commune, avec la création du SIPR Chalon Herbasse aura des charges supplémentaires.

Yves RIMET: actuellement, le marché immobilier est favorable. Si la commune investit, ce n'est pas de l'argent perdu.

François AUROUX: il est important, pour une commune, d'avoir du foncier.

Dominique GIROT: si la commune est intéressée par deux maisons, il faut déterminer les priorités entre la maison CORTEYS et celle de la Paroisse.

Le maire répond que l'acquisition de la maison de la Paroisse peut être décalée dans le temps.

Il faut donner une réponse au plus tard le 24 janvier 2010 (date d'expiration du délai de la déclaration d'intention d'aliéner).

Le conseil municipal par 16 voix pour, 1 contre décide d'acquérir la maison CORTEYS.

Fixe le prix à 205 000 euros (14 voix) – 200 000 euros (2 voix)-

1 voix contre les deux propositions.

M 14 – VIREMENT DE CREDITS.

Rapporteur: Jean-Marie LABLANQUI:

Dépenses de fonctionnement: pour régler les dernières factures de 2009, il convient de procéder à un virement de crédit d'un montant de 20 100 euros du 65733 au 61523.

Certains élus pensent que l'on pourrait faire des économies : chauffage au dojo (Rachel SILVESTRE)

Damien BARRE: on pourrait vendre le sable récupéré au chemin des Fabriques.

François AUROUX : pense qu'il faudrait une expertise des bâtiments au niveau de la consommation énergétique.

Voté à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE FILIERES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE.

Le maire expose que suite au changement d'organisation du travail, Mme Agnès BABILLON et Jean-Pierre BANC ont été désignés référents.

François AUROUX explique qu'il s'agit d'un système destiné à améliorer la communication entre les différents services, entre le personnel et les élus. Cela a bien démarré.

Le maire présente le fonctionnement: tenue de réunions régulières, avec établissement de tableaux de bord, distribution des tâches.

Il propose d'augmenter le régime indemnitaire des deux référents et d'appliquer un taux multiplicateur de 2,5 à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) (filiale administrative) et 4,10 à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) (filiale technique).

Voté à l'unanimité.

SITE INTERNET DE LA MAIRIE: CONCEPTION ET MAINTENANCE: CONTRAT AVEC B3 A.

La commune avait décidé d'adhérer à « reseaudescommunes.fr » Mais en fin d'année, on a appris que, suite au désengagement de la structure d'Etat qui finançait ce réseau, les adhésions augmentaient de façon conséquente (coût de 110 euros par mois)

Il a donc été décidé de ne pas donner suite

Le maire présente l'offre de la Sarl B3 A à Montmeyran (Drôme) dont la mission consiste à héberger et gérer le site. Coût 800 euros ht à la mise en place et 180 € ht /an.

Ce site laisse plus de liberté au niveau de la mise en page et de la rédaction.

Voté à l'unanimité.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES: TARIFS POUR LES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS EXTERIEURS A LA COMMUNE.

Rapporteur: Brigitte BETON.

La commission des associations a étudié la possibilité de louer la salle des fêtes à des associations ou groupements extérieurs à la commune. Des demandes de location ont été reçues pour la tenue d'assemblées générales.

La commission propose au conseil de louer la salle des fêtes à des associations extérieures uniquement pour des manifestations à but non lucratif, pendant la semaine.

Les tarifs appliqués seraient des forfaits qui engloberaient la location et le nettoyage.

Forfait petite salle : 80 euros.

Forfait grande salle: 150 euros.

Le montant de la caution s'élèverait à 500 euros.

Une discussion s'engage pour savoir si on doit louer la salle le samedi soir aux associations extérieures. (statu quo).

Voté à l'unanimité. On décide de modifier le texte de l'imprimé de location en remplaçant le mot associations par structures extérieures.

CONSTITUTION DU SYNDICAT MIXTE DE DEPLACEMENTS URBAINS « VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS » CONSTITUTION DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS-APPROBATION DES STATUTS.

Discussion: pourquoi les communes doivent-elles adhérer individuellement au Syndicat alors que la Communauté de Communes a pris la compétence transports au 1er janvier 2010.

On décide de reporter le vote au mois prochain.

Diverses questions se posent:

transports à la demande: la ligne serait créée en septembre 2010.

la commune avait voté le scénario 2. (transport à la demande sur l'ensemble des communes périphériques Que va faire Valence-Romans Déplacements ? Il s'agit d'une nouvelle structure qui va devoir revoter.

Le financement va être de 2 euros par habitant.

Les élus constatent que seuls les coûts sont connus.

On propose une réunion entre les maires des 7 communes de la CCPR concernées

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE DE SYNDICAT DU SYNDICAT MIXTE DE DEPLACEMENTS URBAINS « VALENCE-ROMANS DEPLACEMENTS »

Cette décision est également reportée au mois de février.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA DROME EN FAVEUR DES SINISTRES D'HAITI.

L'Association des Maires de la Drôme lance un appel à tous les maires du département afin de les inviter à participer à la campagne de soutien financier qu'elle organise en faveur du peuple haïtien.

Yves RIMET demande quels seront les moyens d'acheminement?

Réponse: le produit de la collecte sera versé à un organisme dûment habilité à l'aide humanitaire comme cela s'était fait au moment du tsunami.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros.

QUESTIONS DIVERSES.

Damien BARRE: suite aux quatre jours de neige, la commune va t-elle être déclarée sinistrée? Les stocks de sel ont été à peine suffisants. Le déneigement a été fait correctement.

Damien BARRE: a mangé au restaurant scolaire. Il a constaté un problème au niveau des locaux qui sont trop bruyants. Côté discipline: les « fortes têtes » mangent à la même table.

François AUROUX: s'interroge sur le mode de fonctionnement adopté par le personnel. Il expose qu'un courrier a été adressé aux directeurs des deux écoles pour leur demander de prendre leur repas à la cantine. Leur présence inciterait les enfants à se calmer. Mme MATHIEU et Mr COURTHIAL ne sont pas hostiles à cette proposition.

On va leur demander de venir une fois pour donner leur avis.

Il faut programmer une réunion de la commission des affaires scolaires avec les enseignants et le personnel de la cantine.

François AUROUX: le monuments aux morts subit les affres du temps. Le Colonel MOREAU et Mr RAYMOND du Souvenir Français sont venus sur place pour constater les dégâts.

Un bronzier doit faire un devis.

François AUROUX:aménagement de la traversée du village: Mr LAPAIX vient vendredi après midi.

La commune peut compter sur le soutien de Mr GREGOIRE, Vice Président du Conseil Général. (suite aux remarques formulées par Mr PIENIEK, conseiller général).

Jean-Marie LABLANQUI: il faudrait que les devis soient établis pour l'année prochaine.

François AUROUX: réfection intérieure de l'église: des devis ont été demandés à deux autres entreprises (MOULIN et VIALLE).

Thierry BOISSIEUX: zone artisanale nord: la menuiserie MCM fait brûler divers déchets.

Séverine MARTINOT: le contrat de Sonia BRETON arrive à son terme. Que fait-on?

Le maire répond que la volonté de la municipalité était de recruter une personne qui puisse également s'occuper du centre aéré. On va donc avoir recours à un contrat pour une période transitoire de 3 mois.

Christelle GALPIN demande s'il s'agira d'un CAE. Il faut voir les possibilités de contrat selon le profil déterminé.

Thierry BOISSIEUX: l'entreprise chargée du broyage des arbres le long de la voie TGV a laissé la sciure sur place ce qui représente un danger en cas de crue.

Séverine MARTINOT regrette de ne pas avoir été informée de l'avancement de la date du conseil municipal.

Yves RIMET: Drôme des Collines:

frais de fonctionnement: 0,97 €/ habitant passe à 1,10 en 2010.

Principal projet: boucle des Monts du Matin. Sinon, beaucoup d'incertitudes pour l'avenir.

Jean-Marie LABLANQUI:

Rovaltain: mise en place du syndicat ouvert avec l'entrée de la Région et du Département.

Mr Gérard CHAUMONTET a été élu président. Le bureau comporte 9 vices présidents, 16 membres.

Informations diverses:

le 23 janvier 2010: Sainte Barbe.

le 28 janvier 2010: voeux du SDIS.

L'amicale des élus de la CCPR organise un voyage à Paris lors du salon de l'agriculture les 2 et 3 mars 2010.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 1er février auprès de Bernard DUC.

Prochain conseil municipal: dernier mercredi de février.

François AUROUX: les personnes âgées et isolées ont apprécié l'intervention de Brigitte BETON qui les a contactées pour savoir s'ils ne rencontraient pas de difficultés en raison de la neige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.